

## **QU'EST-CE QUE LE PROJET BARGES CACHIN 20008-2013 ?**

Initié en 2008 par la Ville de Vaulx-en-Velin pour respecter les demandes de l'ANRU dans le cadre de la rénovation du Mas du Taureau et du relogement de ses habitants, le projet consiste depuis l'origine, à créer en lieu et place du seul espace vert du quartier de très nombreux logements et une route.

Aujourd'hui il se compose de :

- Une route reliant l'avenue Charles de Gaulle à la rue du 19 Mars 1962,
- Un centre de loisirs et de la petite enfance en lieu et place de l'ancienne école maternelle,
- 3 bâtiments d'Alliade (logement social) de 46 logements en tout avec 36 places de parking pour les logements et 9 places pour les visiteurs ; ces logements serviront au relogement des habitants du Mas du Taureau,
- 2 bâtiments de la SLCI (logement en accession) de 61 logements avec 85 places de parkings et 12 places pour les visiteurs,
- Un projet futur et encore caché de Chamarel pour une vingtaine de logements,
- Un espace vert de 500 m<sup>2</sup> à peu près et un terrain de jeu aménagé.

Ce projet prendra la place du seul espace vert et terrain de jeu local actuel de 12.000 m<sup>2</sup> et de l'école maternelle qui a été déménagé à 1 km.

Les habitants depuis 2008 refusent ce projet et demandent :

- Le retour de l'école de quartier dont le déménagement occasionne de vraies nuisances et un vrai bouleversement de la vie quotidienne des habitants (dangers de la route, obligation de se lever plus tôt, manque de places de parkings dans la nouvelle école, etc...),
- L'abandon des deux projets de construction,
- L'aménagement de l'actuel espace vert en vrai poumon vert du quartier,
- Une vraie concertation avec les habitants sur le devenir de leur quartier et non plus des projets imposés par quelques promoteurs et bailleurs sociaux.

Depuis 2008 les habitants et l'Association Vaulx-en-Velin Village ont transmis une pétition de 300 signatures sans même une réponse de la Ville. Puis ils ont fait deux demandes de recours gracieux contre les permis (300 signataires) toujours sans la moindre réponse des élus. En décembre 2012, ce sont donc 205 riverains qui ont saisi le Tribunal Administratif pour demander l'annulation des deux permis de construire de Alliade et de la SLCI soutenant que ces permis sont non conformes (une trentaine d'erreurs et de non conformités au PLU entre autres ont été relevées).